



Responsable PEB 2015 pour la Wallonie - méthode de calcul 2021

Construction - Travaux

Continue

Durée

54h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Pour être responsable PEB, il faut un agrément du Gouvernement wallon.

Cette formation obligatoire s'inscrit dans les dispositions de l'agrément 2015.

Quand faut-il un responsable PEB?

Lors du dépôt de la demande de permis (d'urbanisme ou unique) pour la construction de bâtiments neufs ou assimilés ou pour des travaux de rénovations importants. Le responsable PEB établit les différents documents de la procédure PEB dont la déclaration PEB initiale qui est à joindre à la demande de permis.



Obligations du responsable PEB

Le responsable PEB assiste l'architecte dans la conception du projet pour atteindre les exigences PEB.

Lors de l'exécution des travaux, il constate les mesures mises en œuvre pour respecter les exigences PEB. Lorsqu'il constate, en cours de réalisation du projet, que celui-ci pourrait s'écarter des exigences PEB, il en informe immédiatement le déclarant PEB et l'architecte.

Le responsable PEB, à l'aide du logiciel PEB, collecte et traite les données qui caractérisent la performance énergétique du bâtiment.

Il génère les documents liés à la procédure PEB (déclarations PEB initiale et finale, déclaration PEB provisoire, certificat PEB).

Le responsable PEB utilise exclusivement le logiciel PEB mis à sa disposition par l'Administration.

Toutes les informations utiles concernant l'agrément se trouvent sur le [site web de la Région wallonne \(https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994\)](https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994)

Conditions d'accès

Toute inscription ne sera prise en compte que si votre candidature a été acceptée par la Région wallonne au préalable. Pour toute information concernant la procédure, nous vous invitons à consulter [site web de la Région wallonne \(https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994\)](https://energie.wallonie.be/fr/devenir-responsable-peb.html?IDC=6994)

Les participants doivent venir à la formation avec leur ordinateur portable sur lequel sera téléchargé, au préalable, le logiciel PEB. Vous pouvez [télécharger ce logiciel ici \(https://energie.wallonie.be/fr/logiciel-peb.html?IDC=9596\)](https://energie.wallonie.be/fr/logiciel-peb.html?IDC=9596)

Les participants sont priés de vérifier avant la formation que l'installation est effectuée correctement. Tout problème technique éventuel doit être réglé au préalable au [desk de la Région wallonne](#).



Programme

Contenu - Programme:

Journée 1 : Introduction

Introduction

Contexte global et législatif

Principes de la méthode PEB

Introduction au logiciel PEB

Journée 2 : Evaluation des performances énergétiques et procédures

Pas à pas : Stade initial (avant-projet et permis d'urbanisme)

Formulaire de déclaration PEB initiale et simplifiée

Formulaire et rapport d'étude de faisabilité technique, économique et environnementale

Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir d'un exercice pré-encodé, encodage d'une déclaration simplifiée, déclaration initiale, interprétation d'une étude de faisabilité, encodage de ses résultats dans le logiciel PEB.

Journée 3 : Evaluation des performances énergétiques et optimisation

Pas à pas : Stade initial (permis d'urbanisme)

Optimisation de l'encodage au niveau enveloppe et systèmes

Rappels de notions théoriques et perfectionnement PEB

Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir du même exercice, encodage de variantes pour comprendre l'influence de différents paramètres sur les résultats de la performance énergétique dans le logiciel PEB.

Journée 4 : Evaluation des performances énergétiques et certification

Optimisation de l'encodage au niveau enveloppe et systèmes (fin)

Pas à pas : Stade chantier (exécution et chantier)

Formulaire de déclaration PEB provisoire et de certificat provisoire

Formulaire de déclaration PEB finale et de certificat

Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir du même exercice, encodage d'une déclaration provisoire, déclaration finale, génération des certificats énergétiques, encodage des valeurs finales et des pièces justificatives dans le logiciel PEB.

Journées 5 et 6 : Evaluation des performances énergétiques en non-résidentiel

Méthode et spécificités liées aux bâtiments non-résidentiels

Exercice pratique sur le logiciel PEB : A partir du même exercice, encodage d'éléments spécifiques au non-résidentiel et comparaison avec la procédure et la méthode résidentielle.

Journée 7



Sites de formation

Liège - Sainte-Beuve, Gilly (FC), Mons, Tournai.

